

## **Note sur la situation des personnes trans au Pérou**

06/05/2022

Intersex & Transgender Luxembourg a.s.b.l., R.C.S. Luxembourg F9.565  
Adresse postale : Association Intersex & Transgender Luxembourg, BP 2128, L-1021 Luxembourg,  
Siège social : L-1222 Luxembourg, 14, Rue Beck (merci de ne pas envoyer de courrier au siège social),  
Contact : 691 14 10 72 – [tgluxembourg@gmail.com](mailto:tgluxembourg@gmail.com) – [www.itgl.lu](http://www.itgl.lu)  
Compte postal : IBAN LU28 1111 7020 1223 0000 - BIC : CCPLULL

## Sommaire

1. Point de départ.....	3
2. Concepts et définition – De la difficulté à se nommer.....	4
2.1. Termes associés à des marques de respect.....	5
2.2. Termes associés à des discriminations et des violences, y compris de la torture.....	7
2.3. Termes de base.....	9
3. Enfance et adolescence.....	11
3.1. Degré d’acceptation des familles.....	11
3.2. Violences dans les familles.....	11
3.3. Pratiques et/ou thérapies de conversion dans les familles.....	13
4. Ecole.....	15
5. Polyvictimisation.....	18
6. Enseignement supérieur.....	19
7. Un climat généralisé de discriminations et de violences.....	20
7.1. Des violences différenciées selon le genre.....	20
7.2. Violences d’agents de l’Etat.....	20
8. Travail.....	23
9. Santé.....	25
9.1. Accès aux soins.....	25
9.2. Stress minoritaire et impact de la discrimination sur la santé.....	27
10. Modification du prénom et/ou du sexe de l’état civil pour les personnes trans: mission (quasi-) impossible?.....	28
11. Conclusion.....	29

## 1. Point de départ

Cette note a été rédigée suite à une demande de Caritas souhaitant obtenir des informations générales sur la situation des personnes trans au Pérou.

Ce document se base sur des sources écrites : associatives, institutionnelles, scientifiques (en libre accès en ligne) et articles de presse. Les sources émanant du Pérou ont été privilégiées et les extraits cités traduits par nos soins. Cette approche nous a permis de laisser autant que possible la parole aux acteurs\_ices du terrain dans l'analyse de la situation péruvienne. Dans certains cas, les sources péruviennes ont été complétées par des documents internationaux.

Nous expliquerons certaines grandes lignes ressortant de ces sources, et ce document ne doit pas être considéré comme exhaustif.

Une difficulté a été de trouver des sources consacrées uniquement aux personnes trans. En effet, on constate une tendance aux études sur les personnes „LGBTI“, ce qui peut d'un côté se justifier si on s'attache à décrire des mécanismes de discrimination et de violence dont les logiques sont communes. Cependant, dans le même temps, cela tend à gommer les particularités de la situation des personnes trans et participe de leur invisibilisation.

Par conséquent, nous avons recherché autant que possible des études et des communications portant distinctement sur les personnes trans, même s'il en existe moins. Au sein du groupe des personnes trans, la situation des femmes trans est décrite de façon différente de celle des hommes trans sur certains aspects. Par ailleurs, le sujet de la non-binarité est émergent au Pérou comme dans le reste du monde.

## 2. Concepts et définition – De la difficulté à se nommer

Le plus souvent, les enfants trans commencent à se sentir „différent\_es“ sans pouvoir mettre de mots dessus. Ce ressenti peut se manifester dans la jeune enfance pour certain\_es, vers l’adolescence pour d’autres<sup>1</sup> ou ultérieurement, à l’âge adulte.

Certain\_es enfants et adolescent\_es utiliseront leurs propres mots en se disant „fille“ ou „garçon“, ou encore l’un ou l’autre alternativement dans les cas de non-binarité, etc.

Généralement, le terme „trans“ ne leur est pas connu au moment de ce ressenti et n’est appris que plus tard.

Le manque de mot pour se nommer est l’un des aspects de l’invisibilisation des personnes trans. Comment dire et faire comprendre qui on se sent être à son entourage en l’absence de mots adéquats ?

Nous présentons ci-après une série de termes et leurs définitions, en précisant que la terminologie peut varier d’un continent à un autre.

Sauf précision contraire, les définitions ont été élaborées par Intersex & Transgender Luxembourg a.s.b.l.

Certains des termes ci-dessous ne sont pas, ou pas encore, utilisés au Luxembourg mais sont indispensables pour comprendre les sources péruviennes citées.

---

<sup>1</sup> Scheider, Erik (2014) : Les droits des enfants intersexes et trans’ sont-ils respectés en Europe ? Une perspective. Etude commandée par le Conseil de l’Europe, points 16-29, [http://itgl.lu/wp-content/uploads/2015/04/Les-droits-des-enfants-intersexes-et-trans-sont-ils-respect%C3%A9s-en-Europe\\_-Une-perspective.pdf](http://itgl.lu/wp-content/uploads/2015/04/Les-droits-des-enfants-intersexes-et-trans-sont-ils-respect%C3%A9s-en-Europe_-Une-perspective.pdf).

## 2.1. Termes associés à des marques de respect

<p>Trans, transgenre:</p>	<p>Terme générique comprenant diverses sous-catégories ; il désigne une personne dont le sexe assigné à la naissance diffère de l'auto-perception, de l'identité de genre et/ou de l'expression de genre, alors que ses organes sexuels sont considérés comme étant féminins ou masculins d'après les normes généralement admises.</p> <p>En cas de doute sur l'identité de genre ou sur la façon dont se perçoit une personne, la meilleure façon de le savoir est de lui poser la question.</p> <p><i>Attention: Les questions sur les organes génitaux d'une personne trans sont le plus souvent perçues comme une agression.</i></p> <p>Aujourd'hui, „transgenre“ est le plus souvent utilisé comme synonyme de „trans“.</p> <p><i>Note: Le terme „transsexuel“ est de moins en moins utilisé parce qu'il renvoie faussement à une question de sexualité et qu'il a une connotation pathologisante, ayant longtemps été utilisé dans ce sens pathologisant par la médecine.</i></p>
-------------------------------	---

Une marque de respect consiste à désigner les personnes selon la façon dont elles se perçoivent et non pas en fonction du sexe assigné à la naissance ; ce point est particulièrement important pour les deux définitions suivantes :

<p>Fille/femme trans</p>	<p>Fille/femme dont le sexe assigné à la naissance était masculin.</p>
<p>Garçon/homme trans':</p>	<p>Garçon/homme dont le sexe assigné à la naissance était féminin.</p> <p>Définition complémentaire : „Personnes trans qui s'identifient comme hommes, construisent leur identité en lien avec le genre masculin et ont été assignés filles à la naissance ou ont été assignés à un sexe/genre féminin“<sup>2</sup>.</p>

Les personnes trans sont un groupe très hétérogène, comme le montrent les identifications décrites ci-dessous. Il ne s'agit pas, pour les personnes non spécialistes, d'en maîtriser toutes les subtilités, mais de garder à l'esprit cette hétérogénéité lors d'éventuels échanges avec des personnes trans.

<sup>2</sup> Définition tirée du rapport (en espagnol) : *Corps et Résistances qui TRANSGressent la pandémie: Transmasculinités et personnes de genre non binaire assignées filles à la naissance*. Instituto Internacional sobre Raza, Igualdad y Derechos Humanos. Cuerpos y Resistencias que TRANSGreden la Pandemia: Transmasculinidades y Personas de Género No Binario AMAN en el Perú. Washington, DC: Instituto Internacional sobre Raza, Igualdad y Derechos Humanos, 2021 ; ce rapport a été réalisé en collaboration avec les six organisations de terrain suivantes : TransMan Perú, Diversidades Transmasculinas, Fraternidad Transmasculina Perú, Resistencia Transmasculina Perú, Transistiendo Perú, Fuerza No Binaria, [https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwiEntaA67P3AhWO-KQKHatFDHgQFnoECAIQAO&url=https%3A%2F%2Ffaceandequality.org%2Fwp-content%2Fuploads%2F2021%2F09%2FFINAL\\_Cuerpos-y-resistencias-que-TRANSGreden\\_V4\\_240921.pdf&usq=AOvVaw1YoHHMrn51d5bNHNoEzEvm](https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwiEntaA67P3AhWO-KQKHatFDHgQFnoECAIQAO&url=https%3A%2F%2Ffaceandequality.org%2Fwp-content%2Fuploads%2F2021%2F09%2FFINAL_Cuerpos-y-resistencias-que-TRANSGreden_V4_240921.pdf&usq=AOvVaw1YoHHMrn51d5bNHNoEzEvm)

Transmasculins:	« Personnes qui s’identifient à la masculinité mais pas nécessairement comme hommes. Eux aussi ont été assignés filles à la naissance ou ont été assignés à un sexe/genre féminin. Ils construisent leur identité, leur corps et expression de genre en lien avec les symboliques masculines, que ce soit totalement ou partiellement <sup>3</sup> .
Personnes de genre non binaire assignées filles à la naissance:	« Ensemble d’identités de personnes assignées filles à la naissance et qui regroupe toutes les personnes ne s’identifiant pas à la représentation identitaire dichotomique homme-femme/masculin-féminin. Cependant, ces personnes peuvent aussi s’identifier partiellement à l’un des genres binaires, aux deux, à aucun des deux ou à d’autres. Cette identité peut présenter des variations, des arrêts et des mises en question dans les processus du masculin, du féminin, de l’androgynie et/ou de la fluidité. Certaines d’entre elles s’identifient comme personnes trans, mais d’autres préfèrent se nommer seulement comme des personnes de genre non binaire. Dans ce groupe, nous faisons référence aux personnes non binaires, aux personnes de genre fluide, aux personnes trans non binaires et aux personnes transmasculines non binaires qui se sont identifiées comme telles dans notre enquête <sup>4</sup> ».
Transmasculin_es non binaires:	« Personnes au genre non binaire s’identifiant en dehors des catégories binaires homme/femme, masculin/féminin et dont le sexe/genre d’assignation à la naissance était féminin. A part cela, la forme de leur expression de genre ou leur façon de présenter leur genre est partiellement ou totalement masculine, et les personnes peuvent même s’identifier partiellement à la masculinité <sup>5</sup> . »

<sup>3</sup> Idem.

<sup>4</sup> Idem.

<sup>5</sup> Idem.

## 2.2. Termes associés à des discriminations et des violences, y compris de la torture

Négation de l'identité:	<p>„La négation de l'identité se produit quand les proches refusent d'utiliser le prénom ou les pronoms auxquels la personne trans [ou non binaire] s'identifie“<sup>6</sup>.</p> <p>Ce concept renvoie à une violence majeure subie par les personnes trans ou non binaires : le non-respect de leur identité de genre.</p> <p>Pour certaines, le refus d'utiliser le prénom et les prénoms correspondant à l'identité de genre est vécu comme un coup au visage, d'autres parlent de crachat au visage.</p>
Mégenerer:	<p>« En parlant d'une personne, utiliser un genre dans lequel elle ne se reconnaît pas ». Cette citation illustre: « <i>Sachez que même si vous nous <b>mégenrez</b> involontairement, l'impact est présent. L'équation est simple : un mégenrage = une micro-agression</i> »<sup>7</sup>.</p>
Déshumanisation:	<p>La déshumanisation peut être considérée comme un palier supplémentaire d'aggravation de la négation de l'identité. Il nous semble important d'introduire ce concept ici, étant donné la fréquence des cas de torture rapportés au Pérou à l'égard des personnes trans.</p> <p>Selon le Rapporteur spécial de l'ONU sur la torture<sup>8</sup>, il semble que les minorités LGBT „sont plus souvent victimes de tortures et d'autres formes de sévices, parce qu'elles n'entrent pas dans le schéma sexuel habituel de la société. En fait, la discrimination fondée sur la préférence ou l'identité [de genre] contribue souvent au processus de déshumanisation de la victime, qui précède généralement les actes de torture et les sévices.“</p>
Pratiques de conversion (ou pratiques correctrices), vis-à-vis de l'identité de genre	<p>Toute pratique visant à décourager une personne de vivre son identité de genre - et la façon dont elle l'exprime (son expression de genre) - ou à la „corriger“ pour qu'elle cesse de le faire. On parle aussi de pratiques „correctrices“.</p> <p>Ce qu'on appelle „thérapies de conversion“ est l'une des formes que revêtent les pratiques de conversion.</p>
„Thérapies“ de conversion <sup>9</sup>	<p>Selon la définition de l'Expert indépendant des Nations unies sur la protection contre la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre<sup>10</sup>, les „thérapies de conversion“ sont une « expression générique désignant des</p>

<sup>6</sup> Idem, point 135.

<sup>7</sup> UESG, « Mégenerer c'est violent » sur le blogue *Unique en son genre : Le blog trans-lucide*, 1er janvier 2016, <https://fr.wiktionary.org/wiki/m%C3%A9generer>.

<sup>8</sup> UN, Human Rights Council, Report of the Special Rapporteur on torture and other cruel, inhuman or degrading treatment or punishment, A/56/156, July 3, 2001, point 19, <https://undocs.org/Home/Mobile?FinalSymbol=A%2F56%2F156&Language=E&DeviceType=Desktop&LangRequested=false>.

<sup>9</sup> Cette définition englobe en outre l'orientation sexuelle.

<sup>10</sup> *Pratique des thérapies dites « de conversion »*. Rapport de l'Expert indépendant sur la protection contre la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre\* 01/05/2020, A/HRC/44/53 (point 17),

pratiques de nature très diverse, qui se fondent toutes sur la croyance selon laquelle l'orientation sexuelle et l'identité de genre d'une personne, y compris son expression du genre, peuvent et devraient être changées ou réprimées lorsqu'elles ne correspondent pas à celles que d'autres personnes, dans un contexte et une époque donnés, perçoivent comme étant la norme, en particulier lorsque la personne est lesbienne, gay, bisexuelle, trans ou de genre variant. Ainsi, ces pratiques visent systématiquement à transformer une personne non hétérosexuelle en personne hétérosexuelle, et une personne trans ou de genre variant en personne cisgenre. En fonction du contexte, cette expression peut désigner une multitude de pratiques et de méthodes, dont certaines sont clandestines et, par conséquent, peu décrites ».

## 2.3. Termes de base

Identité de genre:	Sentiment d'appartenance personnelle au genre féminin, masculin ou à un autre genre redéfini individuellement, que cela corresponde ou non au sexe assigné à la naissance.
Expression de genre:	Ensemble de signes, visibles pour l'entourage, associés à l'appartenance à un genre (féminin, masculin, ou autre redéfini individuellement). Il peut s'agir, entre autres, de la façon de parler, de se comporter, de se vêtir. Ce concept permet de distinguer le ressenti d'une personne concernant son identité de genre par rapport à ce qu'elle manifeste dans son aspect extérieur.
Normes de genre:	Ensemble de règles perçues comme obligatoires relatives à la façon de ressentir, se comporter, s'habiller etc. selon le sexe d'assignation.
LGBTI	Personnes LGBTI » lesbiennes, gays, bisexuelles, trans et intersexuées.  Le sigle LGBTI porte en réalité sur trois thématiques distinctes :  1. la thématique de l'orientation sexuelle pour les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, pansexuelles, asexuelles... 2. la thématique de l'identité de genre pour les personnes trans, 3. la thématique de l'intersexuation pour les personnes intersexuées.
<i>Outing:</i>	Révélation de quelque chose d'intime et de gardé secret par des tierces personnes à d'autres, sans l'accord de la personne concernée <sup>11</sup> .
Rôle social de genre ou « rôle de genre »	Ensemble des attentes (stéréotypées) relatives à un individu en fonction de son sexe d'assignation.
Transidentité:	Identité d'une personne dont le sexe assigné à la naissance diffère de l'auto-perception ou de l'identité de genre. Note : le terme « transidentité » a été élaboré par opposition à celui de « transsexualité » pour souligner qu'il s'agit d'identité et non pas de sexualité.
Transition:	Ce terme n'a pas de définition unique et peut désigner : – soit un processus de changement <i>social</i> par lequel une personne délaisse le rôle de genre correspondant au sexe d'assignation pour adopter le rôle de genre d'un autre sexe – soit un processus de changement <i>corporel</i> visant à modifier certaines caractéristiques anatomiques pour les faire correspondre au genre ressenti ; – soit un processus de modification du sexe et/ou du prénom à l'état civil – soit une combinaison des trois processus précédents.

<sup>11</sup> Augst-Merelle & Nicot : Changer de sexe : Identités transsexuelles, 2006, p. 179-180.

---

Transphobie:	Aversion ou « [p]eur irrationnelle à l'égard d'une personne parce que cette personne exprime une identité de genre ou un rôle social de genre différent de celui qui lui a été 'assigné' à la naissance, par exemple à travers un comportement non conforme au rôle social de genre binaire assigné, un traitement hormonal, la chirurgie, les vêtements ou les cosmétiques. La transphobie peut se manifester sous forme de violences physiques (insultes, agressions, viols, ou meurtres), ou par un comportement discriminatoire ou intolérant (discrimination à l'embauche, au logement, ou encore à l'accès aux traitements médicaux) » <sup>12</sup> .
--------------	--

---

<sup>12</sup> Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale: Qu'est-ce que la transphobie ? Cellule égalité des chances. Cette définition se trouvait à l'origine sur la page : <http://www.egalitedeschancesbruxelles.irisnet.be/fr/lgbt/lutte-contre-lhomophobie/quest-ce-que-la-transphobie/>.

### 3. Enfance et adolescence

Les sources consultées font état de violences spécifiquement subies par les enfants et adolescent\_es trans ou non binaires dans la famille et à l'école.

#### 3.1. Degré d'acceptation des familles

Une enquête a été réalisée dans le cadre du rapport: *Corps et Résistances qui TRANSgressent la pandémie: Transmasculinités et personnes de genre non binaire assignées filles à la naissance au Pérou* (ci-après dénommé „rapport sur les Transmasculinités et la binarité“) <sup>13</sup>.

Cette enquête concernait les personnes transmasculines et les personnes de genre non binaire assignées fille à la naissance.

181 personnes du Pérou ont participé à l'enquête en ligne. Plus de 70% avaient entre 20 et 29 ans, suivies par le groupe des 30 à 39 ans (environ 10%).

Suite à la révélation à la famille de l'identité de genre (points 51-55):

- Pour seulement 28,7% des personnes interrogées, la famille accepte et respecte l'identité de genre.
- Dans 28,2% des cas, la famille ne reconnaît pas et ne respecte pas leur identité.
- Dans 43 % des cas, seuls quelques membres de la famille respectent leur identité.

De plus, la majorité des personnes interviewées rapporte qu'au moment où elles ont parlé de leur identité à leur famille nucléaire, „l'atmosphère a commencé à devenir conflictuelle, dommageable et instable“. Il a été constaté que ces „situations peuvent aller jusqu'à l'abandon du foyer, ce qui a été le cas de 16 % des personnes interrogées, à savoir 25 personnes transmasculines et 4 de genre non binaire“.

Les auteur\_es de l'enquête considèrent que ces chiffres peuvent constituer une sous-estimation, sachant que l'enquête a été réalisée en ligne, ce qui réduisait la possibilité d'inclure les personnes trans se trouvant dans des situations de précarité accrue. De plus, au Pérou, seulement 73 % des foyers ont accès à Internet, chiffre qui tombe à 37 % en zone rurale (p. 27).<sup>14</sup>

Certaines familles entament un cheminement vers plus d'acceptation après un rejet initial (point 56).

#### 3.2. Violences dans les familles

Dans des *lignes directrices pour l'intervention auprès des personnes LGBTI*, le ministère de la Femme et des Populations vulnérables a reconnu l'existence, « à un jeune âge », de violences familiales liées à l'identité de genre en soulignant que celles-ci peuvent entraîner : « la dévalorisation personnelle, la dépression, la non-acceptation, des sentiments de culpabilité un risque de suicide, entre autres » <sup>15</sup>.

---

<sup>13</sup> Cf. références note 2.

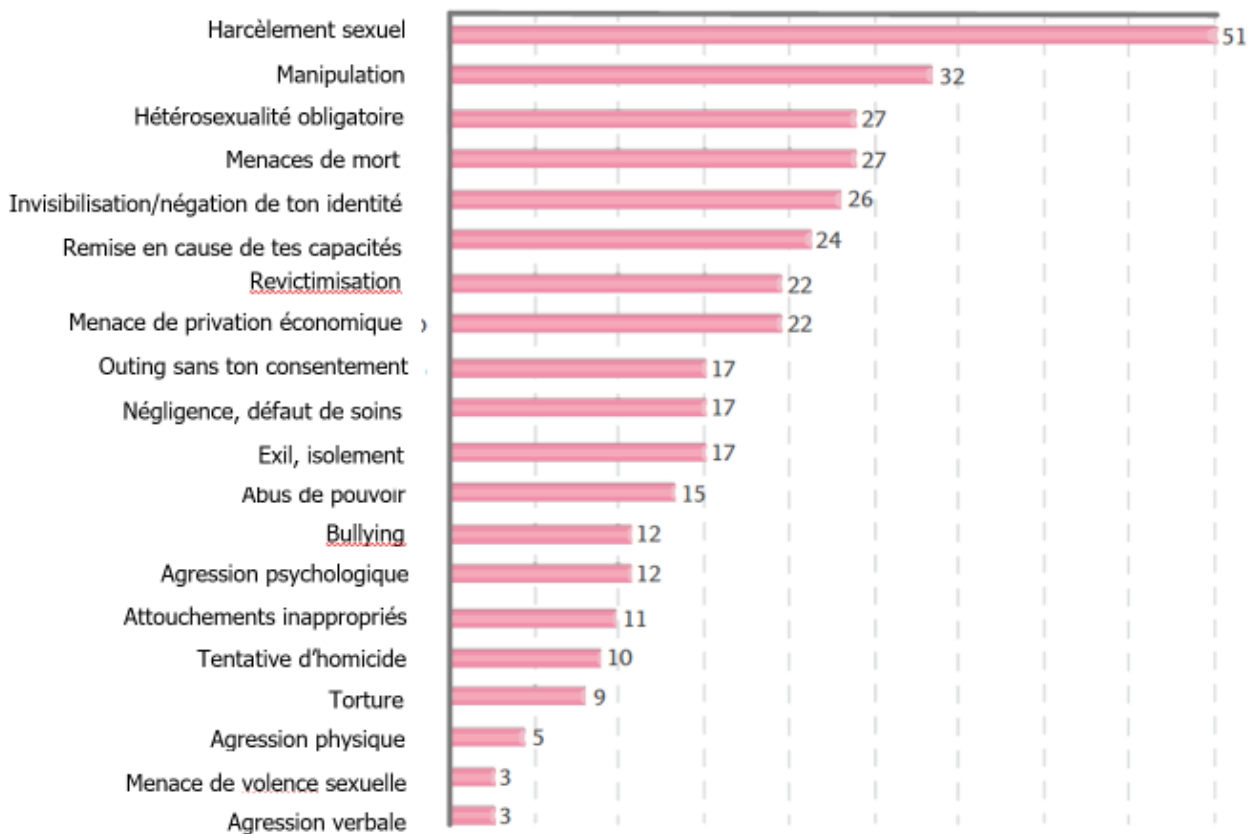
<sup>14</sup> P. 27, point c.

<sup>15</sup> Lineamientos para la atención de personas LGTBI en los servicios del PNCVFS del MIMP, *Programa nacional contra la violencia familiar y sexual*, Unidad Atención Integral Frente a la Violencia Familiar y Sexual, 31/03/2016, ligne directrice n° 5, points b) et c),  
<https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKewiKigP4kbL3AhVF2aQKHQNSBXc>

Le rapport précité sur les Transmasculinités et la non binarité <sup>16</sup> a recueilli des données sur les formes de violence subies dans les familles. Sur les 181 personnes participantes:

- 51 ont rapporté avoir été harcelées sexuellement
- 27 ont reçu des menaces de mort
- 26 personnes ont subi l'invisibilisation/la négation de leur identité
- 10 ont subi une tentative d'homicide
- 9 ont subi de la torture.

Le tableau qui suit reprend l'ensemble des formes de violence déclarées au domicile (en nombre de personnes et non pas en pourcentages).



Notes:

- La catégorie „manipulation“ renvoie ici à une forme de chantage affectif consistant à accepter la personne à condition qu'elle cesse d'être trans.
- La catégorie „hétérosexualité obligatoire“ renvoie ici au fait de devoir s'habiller en conformité avec le genre assigné à la naissance ou de devoir se conformer aux rôles de genre attribués à une femme (selon les explications données au point 162).

[QFnoECAcQAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.mimp.gob.pe%2Ffiles%2Fprogramas\\_nacionales%2Fpncvfs%2Fnormativas%2FRDE\\_017\\_2016\\_MIMP\\_PNCVFS\\_DE.pdf&usg=AOvVaw0XPruXGL4zLsYb7NCcrA8A.](https://www.mimp.gob.pe/files/programas_nacionales/pncvfs/normativas/FRDE_017_2016_MIMP_PNCVFS_DE.pdf&usg=AOvVaw0XPruXGL4zLsYb7NCcrA8A)

<sup>16</sup> Point 133; cf. références note 2.

Ce tableau met en évidence une forme de violence qui passe le plus souvent inaperçue des personnes transgenres, à savoir la négation de l'identité <sup>17</sup>.

### 3.3. Pratiques et/ou thérapies de conversion dans les familles

Les pratiques de conversion vis-à-vis des personnes trans peuvent être définies comme toute pratique visant à décourager une personne de vivre son identité de genre - et la façon dont elle l'exprime (son expression de genre) - ou à la „corriger“ pour qu'elle cesse de le faire. On parle aussi de pratiques „correctrices“.

Au sein de la famille, ces pratiques peuvent se manifester par toute forme de violence telle que des punitions, des coups, des insultes, etc. ou par la contrainte de faire une « thérapie » pour « se soigner » <sup>18</sup>.

Le Défenseur du Peuple péruvien <sup>19</sup> a dénoncé les „thérapies“ de conversion, en les qualifiant d'actes de torture. Ces „thérapies“ concernent notamment des enfants et des adolescent\_es.

Les « thérapies » de conversion ont été définies de façon détaillée par l'Expert indépendant des Nations unies sur la protection contre la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre <sup>20</sup>.

La notion de « pratiques » de conversion est plus large et englobe non seulement les « thérapies » mais aussi d'autres types de pratiques ayant la même finalité, à savoir „corriger“ les personnes.

Nous parlerons ici des pratiques de conversion dans les familles, mais ces pratiques ont lieu aussi à l'université, dans le milieu de la santé, dans des groupes religieux....

Cuba et Juárez, auteures du rapport « Grandir en étant différent\_e » <sup>21</sup>, ont recueilli des témoignages de femmes trans sur leur enfance et ont rapporté différentes formes de violence familiale, qui s'est manifestée soit à un jeune âge, soit au moment de la transition à l'adolescence.

Selon ces auteures, le contrôle et l'élément punitif font intrinsèquement partie de la violence transphobe (et de la violence homophobe) familiale.

« Un élément commun aux témoignages des personnes trans, lesbiennes et gays est le contrôle que leurs parents ou gardiens exercent sur leur façon de s'habiller, marcher, parler, jouer et, en général, se comporter ; en les faisant toujours se conformer à un paradigme de masculinité ou de féminité que l'on cherche à atteindre. Cela va passer par les jeux – types de jeux féminins et types de jeux masculins –, la façon de marcher, la modulation de la voix et la manière de parler, pour aller jusqu'à la façon de bouger :

<sup>17</sup> Voir glossaire, rubrique 2.2. : Termes associés à des discriminations et des violences, y compris de la torture.

<sup>18</sup> Pour des témoignages, voir points 137 à 140 du rapport sur les Transmasculinités et la binarité ; cf. réf. note 2.

<sup>19</sup> Defensoría del Pueblo : “Terapias de reconversión” constituyen actos de tortura contra las personas LGBTI, 13/08/2019, Nota de Prensa N° 247/OCII/DP/2019, <https://www.defensoria.gob.pe/terapias-de-reconversion-constituyen-actos-de-tortura-contra-las-personas-lgbti/>.

<sup>20</sup> Voir glossaire, rubrique 2.2. : Termes associés à des discriminations et des violences, y compris de la torture.

<sup>21</sup> Cuba, Lucero, & Juárez, Elisa : Crecer siendo diferentes. Compilación de tres investigaciones sobre violencia homofóbica, transfóbica y lesbofóbica en la Familia y la escuela en el Perú, Promsex, 23/05/2018, p. 82-83 et 86 et suivantes, <https://promsex.org/publicaciones/14534/>.

toutes les expressions humaines sont concernées et les adultes sont disposé\_es à faire le nécessaire – menacer, obliger et violenter – pour que les enfants *respectent* leur rôle de genre. En d'autres termes, le contrôle du respect par les filles et les garçons des prescriptions relatives respectivement à la féminité et à la masculinité s'exerce de manière violente et il s'agit de l'une des premières manifestations de violence que peuvent subir les enfants trans, lesbiennes et gays. »

Concernant la violence psychologique, les témoignages comportaient différents éléments tels que le chantage émotionnel, le rejet, la culpabilisation, l'absence de marques d'affection. Dans un cas, un oncle a exprimé indirectement le vœu que l'adolescente meure. Dans un autre, un père a dit à sa fille trans qu'elle était sa punition et sa malédiction.

Concernant les autres formes de violence, Cuba et Juárez ont souligné que toutes comportaient de la violence psychologique ; d'après leur analyse :

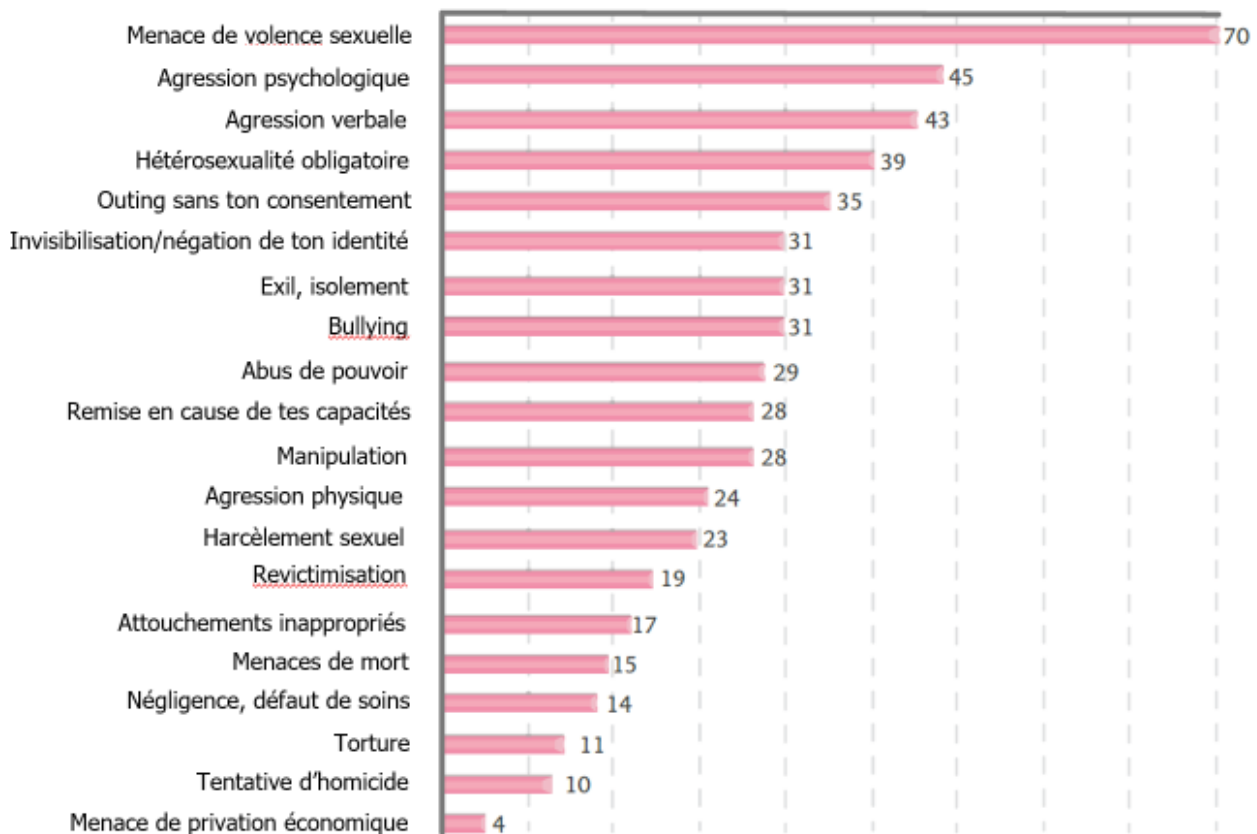
« Quand on parle de violence, le concept communément admis nous amène à penser à l'agression physique comme étant la composante principale. Cependant, dans la violence familiale homophobe [et transphobe], la violence physique n'est que l'un des aspects d'un ensemble de manifestations de violence. C'est-à-dire que, non seulement ce n'est pas l'élément principal des expériences de violence, mais, en général, c'est l'une des facettes qui – entre autres – constituent une dynamique de harcèlement homophobe [et/ou transphobe] ou de punition systématique de la personne trans, lesbienne ou gay dans l'environnement familial. »

## 4. Ecole

Les auteur\_es de l'*Etude nationale sur le climat scolaire au Pérou 2016* ont qualifié le climat scolaire d'«hostile» pour les élèves LGBT <sup>22</sup>.

D'après les résultats de l'enquête effectuée pour le rapport sur les Transmasculinités et la non binarité <sup>23</sup>, à l'école :

- 70 élèves, sur les 181 interrogé\_es, ont reçu des menaces de violence sexuelle
- 45 ont été victime d'agression psychologique
- 43 d'agression verbale
- 31 personne de déni de l'identité
- 11 de torture
- 10 de tentative d'homicide.



Selon les auteur\_es du rapport, qui concernait les personnes transmasculines et les personnes non binaires ayant reçu un sexe d'assignation féminin à la naissance :

„Ces formes d'agression, qui se produisent fréquemment, ont pour objectif de remettre en cause et de sanctionner l'expression de genre non normative des personnes trans

<sup>22</sup> Alberto Hidalgo, Marivel Saldaña, Yordan Mañuico : Estudio Nacional sobre Clima Escolar en el Perú 2016, Centro de Promoción y Defensa de los Derechos Sexuales y Reproductivos (PROMSEX), 2016, <https://promsex.org/publicaciones/estudio-nacional-sobre-clima-escolar-en-el-peru-2016-2/>.

<sup>23</sup> Cf. réf. note 2.

assignées femmes à la naissance. [...] les personnes interrogées ont un sentiment d'insécurité concernant la façon dont les traitent leurs pairs“ (point 163).

„Les participant\_es ont indiqué que l'environnement scolaire a été hostile et ces agressions proviennent pour partie d'autres élèves et d'autorités. L'objectif de cette violence est d'humilier la personne et l'inciter à se sentir mal par rapport à son expression ou à qui elle est“ (point 164).

L'Etude nationale sur le climat scolaire au Pérou 2016, précitée, concernait 321 élèves LGBT<sup>24</sup> de 14 à 17 ans, provenant d'une vingtaine de régions du Pérou. 44.1% des répondant\_es se considéraient comme « hommes », 41.5% comme « femmes », 7.4% comme appartenant à un « autre genre » et 7.1% comme « transgenres ».

Cette étude a révélé un fort sentiment d'insécurité de la population interrogée : 70 % ont rapporté ne pas se sentir en sécurité dans leur collège en raison de leur orientation sexuelle et un tiers ne se sentaient pas en sécurité en raison de leur identité de genre, durant l'année écoulée.

L'étude a notamment porté sur les expériences de harcèlement et d'agression verbale et physique fondées sur l'orientation sexuelle, le genre et l'expression de genre, durant l'année écoulée.

La difficulté d'interpréter les résultats tient dans le fait que les personnes trans peuvent subir des violences homophobes ou lesbophobes, en étant *présumées appartenir à ces groupes*, du simple fait de ne pas correspondre aux normes.

#### *Harcèlement verbal (insultes et menaces)*

- 3/4 des élèves interrogé\_es ont rapporté avoir fait l'objet de harcèlement verbal en raison de leur orientation sexuelle
- plus de la moitié des élèves (58.3%), en raison de leur expression de genre
- 1/3 en raison de leur genre.

#### *Harcèlement sexuel*

Plus de la moitié des élèves (53.2%) ont rapporté avoir fait l'objet de harcèlement sexuels (attouchement non désirés et commentaires à caractère sexuel), toutes causes confondues. Pour 7.5%, ces actes ont eu lieu fréquemment ou toujours.

#### *Harcèlement physique (par ex. en étant bousculé\_es ou écrasé\_es)*

- Un tiers des élèves ont déclaré avoir été victimes de harcèlement physique à cause de leur orientation sexuelle
- Un quart des élèves à cause de leur expression de genre
- 1 sur 5 en raison de leur genre.

---

<sup>24</sup> A la lecture des critères d'éligibilité, on constate les difficultés de catégorisation dans ce domaine, ou, en d'autres termes, les limites du concept « LGBT » : pour participer, les élèves devaient s'identifier en tant que lesbienne, gay, bissexuel\_le ou avec une orientation sexuelle non hétérosexuelle, ou se décrire comme transgenre ou comme ayant une identité de genre ne correspondant pas au sexe/genre assigné à la naissance.

*Agressions physiques (coups de poing et de pied, ou avec une arme)*

- 16.4 % ont indiqué avoir été victimes d'agression physique en raison de leur orientation sexuelle
- 13.5 % en raison de leur expression de genre.

Concernant les autres types de violences (causes non précisées)

- Environ 90 % ont été victimes de rumeurs malintentionnées ou de mensonges
- Environ 80 % se sont senti\_es exclu\_es délibérément ou mis\_es à l'écart par d'autres élèves
- Un tiers a subi du harcèlement ou reçu des menaces de la part d'autres élèves par le biais de SMS, e-mail, Whatsapp, Instagram, Twitter, Tumblr ou Facebook
- Près de la moitié ont subi des vols ou des dommages délibérés sur leurs biens personnels.

Les auteur\_es ont conclu qu'il existe un climat général de non-protection par rapport à la violence.

Selon une étude de l'Université péruvienne Cayetano Heredia (UPCH), 50 % des femmes trans ne terminent pas leurs études <sup>25</sup>.

Sur la base d'études antérieures, le Défenseur du Peuple avait attiré l'attention sur le bullying subi par les élèves LGBT à l'école:

„Ses graves conséquences impliquent pour les élèves des difficultés à être attentifs\_ves en classe, un évitement de certains lieux de l'établissement scolaire, une baisse de leurs notes, un abandon ou un changement d'école <sup>37</sup>„, en notant également le risque de suicide <sup>26</sup>.

---

<sup>25</sup> Sel trans en el Perú, <https://www.unicxs.org/infografia>.

<sup>26</sup> Informe Defensorial n.º 175, Derechos humanos de las personas LGBTI: Necesidad de una política pública para la igualdad en el Perú, 31/08/2016, p. 24, <https://www.defensoria.gob.pe/informes/informe-defensorial-no-175/>.

## 5. Polyvictimisation

Cuba et Juárez <sup>27</sup> analysent de la façon suivante la violence homophobe (terme dans lequel elles incluent la violence transphobe) :

« La violence homophobe [et transphobe] n'est pas un fait isolé, ce n'est pas une agression ponctuelle affectant la personne une seule fois, mais il s'agit de dynamiques de polyvictimisation [...] : l'agression se produit à de multiples reprises, sous de multiples formes – psychologiques, verbale, physique et sexuelle –, dans des environnements multiples – famille et école – et ses agents sont multiples – pairs, adultes, aidant\_es –. Selon les termes de Finkelhor e.a. (2007), la polyvictimisation fait référence à un processus d'accumulation de traumatismes qu'expérimentent les individus exposés à de multiples types de violence tout au long de leur vie et, selon Guerra e.a. (2017), ses effets sont plus graves que les effets de l'exposition à un type unique de violence.

L'étude de Guerra e.a. (2017) révèle une association entre la polyvictimisation dans l'enfance et l'adolescence et la symptomatologie posttraumatique à l'âge adulte. Cela soulève la nécessité urgente de traiter la violence homophobe [et transphobe] comme un problème structurel affectant le projet de vie de nombreux enfants et adolescent\_es. Les contextes dans lesquels se produisent des situations de polyvictimisation sont des contextes où il n'a pas été possible de prévenir et détecter les situations violentes et où il n'y a pas eu d'intervention à leur rencontre. Un enfant vivant une situation de polivictimisation a besoin non seulement d'une intervention ponctuelle mais aussi d'une transformation de ces environnements non sûrs pour que la violence cesse. »

Ce qui est préoccupant est que la polivictimisation est constatée chez les personnes trans dès l'adolescence.

---

<sup>27</sup> Cuba, Lucero, & Juárez, Elisa : Crecer siendo diferentes. Compilación de tres investigaciones sobre violencia homofóbica, transfóbica y lesbofóbica en la Familia y la escuela en el Perú, Promsex, 23/05/2018, p. 149-150, <https://promsex.org/publicaciones/14534/>.

## 6. Enseignement supérieur

Les auteur\_es du rapport sur les Transmasculinités et la non binarité ont reçu plusieurs témoignages<sup>28</sup> de personnes ayant subi des contraintes s'apparentant à des pratiques – voire des „thérapies – de conversion.

L'un des cas concernait une université ayant enjoint à la personne de consulter le psychologue de l'université.

Une autre personne fréquentait un collège religieux ayant tenté de la „changer“.

Une troisième a rapporté avoir reçu des menaces de recevoir des 0 de la part de ses professeur\_es d'université si elle ne changeait pas.

Un autre thème récurrent est celui du non-respect de l'identité de genre à l'université faute de documents d'identité appropriés.

---

<sup>28</sup> Cf. réf. note 2, points 166-167.

## 7. Un climat généralisé de discriminations et de violences

En 2016, le Défenseur du Peuple évoquait la situation d'invisibilité et de non protection par l'Etat de la communauté LGBTI et notait l'absence de réponse opportune de l'Etat face aux agressions, insultes, discriminations et assassinats<sup>29</sup>.

L'ensemble des rapports consultés font état depuis des années de discriminations, de violences, d'assassinats et de tortures.

### 7.1. Des violences différenciées selon le genre

La discrimination et la violence touchent à la fois les femmes trans, les hommes trans et les personnes non binaires.

Cependant, il semble que certains traits de violence se manifestent de façon différente selon chaque groupe.

Notamment, les femmes trans sont affectées de façon disproportionnée par les assassinats, considérés comme probablement sous-comptabilisés ; cependant, des assassinats d'hommes trans sont aussi rapportés.

De plus, un type particulier de violence rapporté par les personnes transmasculines sont les viols correctifs et les menaces de tels actes, pour « montrer » à la personne qu'elle est une femme<sup>30</sup>.

### 7.2. Violences d'agents de l'Etat

En 2020, deux universitaires qualifiaient « d'endémiques » et de « routinières » la violence et la marginalisation subies par les communautés transgenres au Pérou, « trop souvent du fait de la police »<sup>31</sup>.

Le rapport précité sur les Transmasculinités et la non binarité rappelle que „la militarisation et l'usage abusif de la force ne constituent pas des cas isolés dans la société péruvienne. Au contraire, il s'agit d'une question structurelle dans le cadre de laquelle la violence envers les personnes trans se manifeste au travers de multiples cas d'assassinats, de torture et de persécution“ (cf. note 2, points 246 et suivants).

Dans le *Rapport annuel des droits des personnes LGBTI concernant 2019*, l'Observatoire des droits LGBT note que des institutions de l'Etat telles que la Police nationale et le Service municipal de surveillance et de sécurité publique (Serenazgo) „sont les principaux auteurs de violations de droits humains; principalement vis-à-vis de femmes trans, de gays, de lesbiennes et d'hommes trans à cause de leur expression de genre“<sup>32</sup>.

<sup>29</sup> Informe Defensorial n.º 175, Derechos humanos de las personas LGBTI: Necesidad de una política pública para la igualdad en el Perú, 31/08/2016, p. 7, <https://www.defensoria.gob.pe/informes/informe-defensorial-no-175/>.

<sup>30</sup> Rapport sur les Transmasculinités et la non binarité, points 54, 115, 118.

<sup>31</sup> Perez-Brumer, A., Silva-Santisteban, A. COVID-19 Policies can Perpetuate Violence Against Transgender Communities: Insights from Peru. *AIDS Behav* **24**, 2477–2479 (2020, mise à jour: 19.05.2021), p. 2478. <https://doi.org/10.1007/s10461-020-02889-z>

<sup>32</sup> Observatorio de Derechos Humanos LGBT : Informe anual del Observatorio de Derechos LGBTI 2019, 2020, p. 5, [https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKewinmNzsmrX3AhWFuaQKHAN-CEwQFnoECAMQAQ&url=http%3A%2F%2Fiessdeh.org%2Fusuario%2Fftp%2Finforme\\_observatorio\\_2020.pdf%3Ffbclid%3DIwAR0Z8o\\_lo0bs0c-Xr-XU-dQEFMfNKZfXDNcC-2zH5WFP8lQdbdtswhNbSZY&usg=AOvVaw2CbKSk\\_zlDcWzu-n\\_u6lce](https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKewinmNzsmrX3AhWFuaQKHAN-CEwQFnoECAMQAQ&url=http%3A%2F%2Fiessdeh.org%2Fusuario%2Fftp%2Finforme_observatorio_2020.pdf%3Ffbclid%3DIwAR0Z8o_lo0bs0c-Xr-XU-dQEFMfNKZfXDNcC-2zH5WFP8lQdbdtswhNbSZY&usg=AOvVaw2CbKSk_zlDcWzu-n_u6lce).

En effet, „la majeure partie des violations des droits documentées dans le présent rapport provient de fonctionnaires et agents de l’Etat (38% des violations)“, à savoir policiers, personnel du Service municipal de surveillance et de sécurité publique, personnel sanitaire et fonctionnaires municipaux. Concernant ce groupe, l’Observatoire a été saisi de 43 plaintes de femmes trans et d’une plainte d’un homme trans en 2019 <sup>33</sup>.

Pour cette raison, selon les termes de l’Observatoire : « aller au commissariat afin de porter plainte pour violence ou discrimination revient à se jeter dans la ‘gueule du loup’ » <sup>34</sup>.

*Cour interaméricaine des droits de l’homme : Arrêt Azul Rojas Marín et autre contre Pérou* <sup>35</sup>

En 2020, la Cour a condamné le Pérou pour des actes de torture commis par la police à l’encontre d’Azul Rojas Marín.

Azul Rojas Marín a été arrêtée arbitrairement en 2008 pour des raisons considérées par la Cour comme discriminatoires, liées à son orientation sexuelle ou son expression de genre non normative. Elle s’identifiait à l’époque des faits comme un homme gay, puis au moment de l’arrêt comme une femme trans portant le nom d’Azul.

Elle a été insultée, frappée et violée par trois officiers de police, actes que la Cour a qualifiés de torture. La Cour a aussi considéré qu’elle n’avait pas bénéficié des garanties judiciaires ni de protection judiciaire, faute d’enquête appropriée sur les faits allégués.

Dans cet arrêt, la Cour a analysé le contexte de vie des personnes LGBTI au Pérou de la manière suivante :

« 51. En résumé, la Cour conclut que dans la société péruvienne, de forts préjugés ont existé et continuent d’exister vis-à-vis de la population LGBTI, qui dans certains cas conduisent à de la violence. En effet, il convient de noter que 62.7% des personnes LGBTI interrogées ont signalé avoir été victimes de violence ou de discrimination, dont 17,7% de violence sexuelle. Dans certains cas, la violence est commise par des agents de l’Etat, y compris par le personnel de la police nationale et du serenazgo (patrouilles municipales de sécurité), comme la requérante l’allègue en l’espèce. »

*Autre cas de torture porté devant l’ONU*

Le 25/11/2020, 3 organisations péruviennes <sup>36</sup> ont annoncé qu’elles porteraient le cas de Yefri Peña Tuanama devant le Conseil des droits de l’homme des Nations unies. Yefri est une femme trans qui, en raison de son expression et identité de genre, a été torturée physiquement, psychologiquement et verbalement par cinq inconnus en présence de deux policiers qui ne sont pas intervenus <sup>37</sup>.

<sup>33</sup> Idem, p. 28.

<sup>34</sup> Idem, p. 5.

<sup>35</sup> Arrêt disponible en espagnol et anglais. Corte Interamericana de Derechos Humanos. (2020). Caso Azul Rojas Marín y Otra vs. Perú. Excepciones preliminares, Fondo, Reparaciones y Costas. Sentencia de 12 de marzo de 2020. Serie C Nro. 402, [https://www.corteidh.or.cr/casos\\_sentencias.cfm](https://www.corteidh.or.cr/casos_sentencias.cfm).

<sup>36</sup> Centro de Promoción y Defensa de los Derechos Sexuales y Reproductivos – Promsex, Coordinadora Nacional de Derechos Humanos – CNDDHH et Synergía – Iniciativa por los Derechos Humanos.

<sup>37</sup> Caso de tortura contra Yefri Peña, mujer trans peruana, será llevado ante el Comité de Derechos Humanos de Naciones Unidas, <https://promsex.org/caso-de-tortura-contra-yefri-pena-mujer-trans-peruana-sera-llevado-ante-el-comite-de-derechos-humanos-de-naciones-unidas/>.

### *Violences policières pendant la crise sanitaire*

Des violences policières ont été dénoncées sur les réseaux sociaux suite à l'instauration, en avril 2020, d'un système de sortie alternée selon les sexes (lundi, mercredi et vendredi pour les hommes, mardi, jeudi et samedi pour les femmes). Notamment, trois femmes trans ont été contraintes par la police à crier : « Je suis un homme »<sup>38</sup> et environ 17 personnes ont affirmé sur les réseaux sociaux avoir été détenues arbitrairement<sup>39</sup>.

---

<sup>38</sup> COVID-19 Policies can Perpetuate Violence Against Transgender Communities: Insights from Peru, précité note 31.

<sup>39</sup> Rapport Transmasculinités et non binarité, point 254.

## 8. Travail

Sur les 301 femmes trans de Lima interviewées dans une enquête de 2020 par Socios en Salud et Féminas <sup>40</sup>, 48 % vivaient du travail du sexe <sup>41</sup>, ce qui est un indicateur marquant de la discrimination et du manque d'options en matière de travail. Selon d'autres enquêtes, cette proportion était encore plus élevée (64 %, <https://www.unicxs.org/infografia>).

Le contexte est expliqué ainsi par Gianna García dans son article : « Comme si nous n'existions pas: en tant que personnes trans, nous continuons à être des citoyen\_nes invisibles » <sup>42</sup> :

« Ne recevant de soutien ni à la maison ni au collège, beaucoup décident d'abandonner leurs études et nous savons ce qui arrive au Pérou aux personnes sans éducation secondaire complète : la possibilité de réaliser leurs rêves et de devenir médecins, enseignantes, architectes, etc. tombe à l'eau. 30 années ont passé et il n'existe toujours pas de garanties dans le secteur de l'éducation ni dans le monde du travail pour nous ».

Le rapport sur les Transmasculinités et la non binarité reprend une analyse de l'UNESCO sur les obstacles empêchant d'accéder à un emploi décent et de le garder :

« Ces obstacles sont le résultat de la visibilité dans le milieu du travail et des relations sociales de travail, caractérisées par des situations de harcèlement et des microagressions qui affectent le déroulement d'une carrière ; à cela s'ajoute l'impossibilité d'accéder à des systèmes de protection sociale et à d'autres droits du travail » <sup>43</sup>.

Des discriminations et des violences sont signalées pendant la phase de recrutement et d'emploi <sup>44</sup>.

La presse a rapporté l'histoire de Gabriela Mariño (63 ans), à laquelle un fonctionnaire de l'université a refusé de l'inscription à l'examen d'entrée à la faculté de droit, après l'avoir insultée ; elle gère aujourd'hui un centre communautaire pour les femmes trans à Lima <sup>45</sup>.

En 2020, Red Trans Perú a fait réaliser une enquête à laquelle 152 femmes trans de 10 régions ont participé <sup>46</sup>. Au début de la période d'urgence, 94,74 % des participantes avaient un travail rémunéré ;

---

<sup>40</sup> Socios en Salud : PIH Finds Transgender Women In Peru Face Regular Discrimination, Violence. Survey of hundreds of women reveals need to provide care, support for transgender women, 25/05/2021, <https://www.pih.org/article/pih-finds-transgender-women-peru-face-regular-discrimination-violence>.

<sup>41</sup> Carosella, Elizabeth A. : Towards increasing equity in healthcare among transgender women: a cross-sectional analysis of self-reported needs and health service utilization in Lima, Peru, pre-print, 02/02/2022, <https://www.medrxiv.org/content/10.1101/2022.02.01.22270281v1>.

<sup>42</sup> García, Gianna : Como si no existiéramos: las personas trans seguimos siendo ciudadanxs invisibles, in : Observatorio de Derechos Humanos LGBT : Informe anual del Observatorio de Derechos LGBTI 2019, 2020, p. 35, précité note 32.

<sup>43</sup> UNESCO, *Levantamiento de información sobre barreras para el acceso y mantenimiento en empleo decente de población clave en lima metropolitana* (2019), cité au point 223 du rapport *Transmasculinités*.

<sup>44</sup> Rapport *Transmasculinités*, rubrique 3.8, « Accès au travail ».

<sup>45</sup> Associated Press : Discrimination part of everyday life for Peru's trans people, par Regina Garcia Cano, 06/04/2021, <https://abcnews.go.com/International/wireStory/discrimination-part-everyday-life-perus-trans-people-76898093>.

<sup>46</sup> « Las mujeres trans y la Covid-19 en Perú », réalisée par l'anthropologue Ximena Salazar y l'activiste trans Jana Villayzan, non publiée, citée par Ojo Público : Ni empleadas ni ciudadanas: no hay tregua para las mujeres trans », par Rosa Chávez Yacila, 29/08/2021, <https://ojo-publico.com/2979/no-hay-tregua-para-las-mujeres-trans-en-peru>.

85,55 % l'ont perdu entre le 15 mars y le 30 juin 2020 (correspondant aux mois les plus stricts de la quarantaine). Au bout de quelques mois, 60 % ont retrouvé leur travail dans des conditions moins favorables et 20 % étaient toujours sans emploi.

Ces chiffres soulignent la précarité de l'emploi pour une partie des personnes trans.

Un fait majeur entraînant des discriminations, souligné par tous\_tes les acteurs\_ices du terrain, est l'absence de documents d'identité correspondant à l'identité de genre – et la difficulté à les obtenir.

## 9. Santé

### 9.1. Accès aux soins

Plusieurs facteurs restreignent l'accès aux soins.

#### 1) Absence d'assurance en matière de santé

Une enquête Socios en Salud/Féminas de 2020 a révélé que 33% des femmes trans interrogées n'avaient pas d'assurance santé<sup>47</sup>.

Selon l'étude réalisée dans le cadre du rapport sur les Transmasculinités et la non binarité, 42,5% des participant\_es ont déclaré ne pas avoir d'assurance santé<sup>48</sup>.

#### 2) Maltraitance résultant du manque de connaissances du personnel de santé

„Beaucoup de femmes transgenres ne se sentent pas en sécurité lorsqu'elles se rendent dans des cliniques et des hôpitaux, où la discrimination est omniprésente [...]. Le système de santé du Pérou est dépourvu de formations et protocoles pour les médecins sur la diversité sexuelle et de genre, ce qui transforme les centres de soins en lieux potentiels d'abus et de préjugés.“

Un constat similaire est fait concernant les personnes transmasculines et les personnes non binaires, qui ne sont pas traité\_es avec dignité de la part des professionnel\_les de santé, qui posent notamment des questions invasives n'ayant aucun rapport avec les motifs de consultation<sup>49</sup>.

Par ailleurs, dans son rapport sur l'année 2019, l'Observatoire des droits humains LGBT rapporte un cas où le personnel de sécurité de l'hôpital a fait obstacle à l'entrée d'une femme trans à l'hôpital<sup>50</sup>.

Le manque de connaissances touche aussi les professionnel\_les de la santé mentale. Nous rappelons ici pour mémoire les „thérapies“ de conversion.

#### 3) Absence de formation du personnel médical et protocoles concernant les traitements hormonaux

Les personnes rapportent la difficulté de trouver des médecins informés sur ces traitements, ce qui les rend difficiles d'accès.

D'après une enquête, 68 % des personnes transmasculines estime que les modifications corporelles (hormonales ou chirurgicales) sont nécessaires pour être reconnues dans le genre auquel elles s'identifient<sup>51</sup>.

Cependant, il faut préciser que toutes les personnes trans ne souhaitent pas suivre de tels traitements.

---

<sup>47</sup> Cf. réf. note 40.

<sup>48</sup> Point 198. Cf. note 2 pour les références.

<sup>49</sup> Rapport sur les Transmasculinités et la non binarité, points 186 et 187. Cf. note 2 pour les références.

<sup>50</sup> Cf. réf. note 32, p. 20.

<sup>51</sup> Rapport sur les Transmasculinités et la non binarité, point 199. Cf. note 2 pour les références.

Etant donné que la visibilité des personnes trans dans l'espace public peut être facteur de violences, les traitements hormonaux peuvent être considérés, dans une certaine mesure, comme des facteurs de protection.

#### *4) Le manque de documents d'identité correspondant à l'identité de genre*

Cela expose particulièrement les personnes aux discriminations et aux violences, de la part du personnel de santé mais aussi du public, par exemple, quand le nom figurant sur la pièce d'identité est crié dans la salle d'attente.

Pour les auteur\_es du rapport sur les Transmasculinités et la non binarité, le fait de devoir présenter la pièce d'identité ne correspondant pas à l'identité de genre de façon répétée dans les espaces de santé en font des lieux qualifiés d'hostiles <sup>52</sup>.

#### *5) Evitement des espaces de santé*

Suite aux mauvaises expériences décrites avec le personnel médical, un certain nombre de personnes trans adopte des comportements d'évitement des services de santé, craignant de nouvelles atteintes à leur intégrité physique ou psychologique <sup>53</sup>. Le risque est notamment de retarder les visites à l'hôpital pour des symptômes qui pourraient s'avérer fatals tels que l'appendicite.

Par ailleurs, la prévalence du HIV est très élevée chez les femmes trans au Pérou : 30 %, tandis qu'elle est de 1 % dans la population générale; de plus, moins d'un quart des femmes trans connaissent leur statut HIV <sup>54</sup>.

Selon la littérature scientifique: „la peur de la discrimination exercée par les professionnels de santé p[eut] entraîner l'évitement des soins préventifs tels que le dépistage (Reisner et al., 2016). Cela a pour cause que beaucoup de personnes trans ignorent leur statut sérologique<sup>3</sup>, et fait aussi obstacle à l'accès à la PrEP (James et al., 2016; Reisner et al., 2016)“ <sup>55</sup>.

---

<sup>52</sup> Idem, point 184.

<sup>53</sup> Idem, point 187.

<sup>54</sup> Carosella, Elizabeth A. : Towards increasing equity in healthcare among transgender women: a cross-sectional analysis of self-reported needs and health service utilization in Lima, Peru, pre-print, 02/02/2022, p. 3, <https://www.medrxiv.org/content/10.1101/2022.02.01.22270281v1>.

<sup>55</sup> Alain Léobon, Eliane Dussault, Cloé Canivet, C. Dussault, È. Otis. Enjeux de santé des personnes trans : État actuel des connaissances et inclusion dans l'édition 2019 du Net LGBTQ+ Baromètre, HAL Id: halshs-02496256, Preprint 11/06/2020, p. 9, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02496256>.

## 9.2. Stress minoritaire et impact de la discrimination sur la santé

Le concept de stress minoritaire explique que la stigmatisation, les préjugés et la discrimination subis par des groupes minoritaires „créent un environnement hostile et stressant causant des problèmes de santé mentale“<sup>56</sup>.

Il repose sur l’analyse suivante :

- c’est l’environnement social dans son ensemble qui affecte des catégories de personnes socialement stigmatisées, par exemple, en raison de leur identité de genre;
- les personnes appartenant à ces catégories subissent, de ce fait même, un stress excessif
- et ce stress excessif provoque des problèmes de santé mentale de façon disproportionnée.
- Le stress minoritaire est chronique, c’est-à-dire qu’il est lié à des structures sociales et culturelles relativement stables.

Selon Carosella e.a., précité\_és: „plusieurs études démontrent que la majorité des problématiques de santé mentale rapportées par les personnes trans (p. ex., dépression, anxiété) sont dues au stress minoritaire, à la violence et à la victimisation engendrés par les stigmas négatifs et le rejet qui entourent cette communauté (Austin et Craig, 2015 ; MacFarlan, 2015 ; Sweileh, 2017)“<sup>57</sup>.

Un chiffre étayant ce fait est que, d’après une enquête de Socios en Salud/Féminas en 2020, 49 % des 301 femmes trans interrogées souffraient de dépression<sup>58</sup>.

L’American Psychological Association note également l’impact du stress minoritaire sur le nombre élevé d’idées suicidaires, de tentatives de suicide et de suicides<sup>59</sup>.

La Commission inter-américaine des droits de l’homme note :

„the transphobic and homophobic violence, harassment, and bullying experienced by young people as a result of their gender identities have a severe impact on their mental and physical health and well-being, reflected in high rates of suicide, depression, and self-harm“<sup>60</sup>.

Le stress minoritaire concerne d’autant plus les personnes trans du Pérou, que celles-ci sont soumises de façon disproportionnée à des violences et des discriminations dans tous les domaines.

---

<sup>56</sup> Meyer, Ilan H.: Prejudice, Social Stress, and Mental Health in Lesbian, Gay, and Bisexual Populations: Conceptual Issues and Research Evidence, *Psychol Bull.* 2003 Sep; 129(5): 674–697, <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC2072932/>.

<sup>57</sup> Léobon e.a., précité note 55, p. 8.

<sup>58</sup> Cf. note 40.

<sup>59</sup> Guidelines for Psychological Practice With Transgender and Gender Nonconforming People, 2015, p. 845, [https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKFwjurtm1vbf3AhXig\\_0HHeZQDeYQFnoECAMQAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.apa.org%2Fpractice%2Fguidelines%2Ftransgender.pdf&usg=AOvVaw1u1Gx\\_bbgBqzuHP9guFekmU](https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKFwjurtm1vbf3AhXig_0HHeZQDeYQFnoECAMQAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.apa.org%2Fpractice%2Fguidelines%2Ftransgender.pdf&usg=AOvVaw1u1Gx_bbgBqzuHP9guFekmU).

<sup>60</sup> Inter-American Commission on Human Rights: Report on Trans and Gender-Diverse Persons and Their Economic, Social, Cultural, and Environmental Rights, OEA/Ser.L/V/II., Doc. 239, 2020, point 357, [https://www.oas.org/en/iachr/media\\_center/PReleases/2020/282.asp](https://www.oas.org/en/iachr/media_center/PReleases/2020/282.asp).

## 10. Modification du prénom et/ou du sexe de l'état civil pour les personnes trans: mission (quasi-) impossible ?

Un facteur important de protection contre les discriminations et les violences est la possession de documents d'identité correspondant à l'identité de genre, or un grand nombre de personnes trans en sont dépourvues au Pérou.

L'enquête de 2020 menée par Socios en Salud et Féminas <sup>61</sup> auprès de 301 femmes trans de Lima a révélé que 73 % d'entre elles ne possédaient pas de pièce d'identité correspondant à leur identité de genre.

Cela tient aux conditions posées dans le cadre de la procédure judiciaire, qualifiées d'arbitraires par le Défenseur du Peuple; ces conditions peuvent inclure l'exigence d'un certificat attestant de la dysphorie de genre, de traitements médicaux visant à modifier le corps, ou encore d'autres exigences variables selon les juges. De plus, les retards dans les procédures ont été soulignés <sup>62</sup>.

Dans un communiqué du 31/03/2022, le Défenseur du Peuple a rappelé aux pouvoirs exécutif et législatif la nécessité d'une loi sur la modification de l'état civil, qui permettrait „d'éviter les différentes situations de discrimination qui se présentent dans diverses institutions publiques“ <sup>63</sup>.

La Commission Nationale contre la Discrimination a étudié les demandes portées devant les tribunaux sur une période de cinq ans et a constaté que sur environ 140 demandes de reconnaissance du nom et/ou du sexe des personnes trans, seulement 9 avaient abouti à une décision, dont 4 faisaient droit à la demande <sup>64</sup>.

Selon la Commission : « La situación de manque de reconnaissance de leur identité expose les personnes trans à la marginalisation, à l'exclusion et au dénigrement, et les soumet à une constante humiliation dans un contexte culturel manquant d'empathie vis-à-vis de leur situation » <sup>65</sup>.

Quant au Défenseur du Peuple, il souligne: „Le manque de reconnaissance de cette identité crée des restrictions à l'exercice de droits aussi fondamentaux que le droit à l'éducation, au travail ou à la santé, mais aussi un sentiment de malaise, des moqueries auxquels ces personnes se voient confrontées à chaque fois qu'elles doivent effectuer une démarche ou recourir à un service“ <sup>66</sup>.

Associations et institutions de défense des droits humains demandent l'adoption d'une loi permettant effectivement aux personnes trans la modification de l'état civil.

Une proposition de loi déposée en 2016 n'a pas avancé.

---

<sup>61</sup> Cf. réf. note 40.

<sup>62</sup> Informe Defensorial n.º 175, Derechos humanos de las personas LGBTI: Necesidad de una política pública para la igualdad en el Perú, 31/08/2016, p. 31, <https://www.defensoria.gob.pe/informes/informe-defensorial-no-175/>.

<sup>63</sup> Defensoría del Pueblo: identidad de género de personas trans debe ser garantizada por el Estado Peruano, 31/03/2022, <https://www.defensoria.gob.pe/defensoria-del-pueblo-identidad-de-genero-de-personas-trans-debe-ser-garantizada-por-el-estado-peruano/>.

<sup>64</sup> Comisión Nacional contra la Discriminación (CONACOD) : Informe sobre la situación de la identidad de género de las personas trans en el Perú, 2019, Lima, Pérou, point 82, <https://www.gob.pe/institucion/minjus/informes-publicaciones/266215-informe-sobre-la-situacion-de-la-identidad-de-genero-de-las-personas-trans-en-el-peru>.

<sup>65</sup> Idem, point 84.

<sup>66</sup> Informe Defensorial n.º 175, Derechos humanos de las personas LGBTI: Necesidad de una política pública para la igualdad en el Perú, 31/08/2016, p. 30-31, <https://www.defensoria.gob.pe/informes/informe-defensorial-no-175/>.

## 11. Conclusion

Un climat d'insécurité et de peur caractérise la situation des personnes trans au Pérou.

Pour la conclusion, nous laissons la parole au Défenseur du Peuple, qui a dressé un bilan dans deux communiqués du 31 mars 2022.

D'une part, il a rappelé que les réunions de travail visant à promouvoir les droits de la population LGBTI avec le ministère de la Femme et des Populations vulnérables n'ont „pas encore entraîné de changement significatif ou structurel se manifestant par des normes ou politiques publiques en faveur des personnes trans', outre le fait que la modification du nom s'effectue dans le cadre d'un processus judiciaire non accessible à cette population" <sup>67</sup>.

D'autre part, il a indiqué qu'à l'expiration du délai de deux ans imparti par la Cour interaméricaine des droits de l'homme pour la mise en oeuvre de l'arrêt Azul Marín Rojas, celui-ci n'a pas été appliqué ; cela signifie que le Pérou *n'a pas* <sup>68</sup> :

- adopté de protocole d'enquête et d'administration de la justice dans les cas de personnes LGBTQ victimes de violence ;
- mis en oeuvre de plan de formation destiné aux membres de la Police Nationale du Pérou, du Ministère public, du pouvoir judiciaire et de la police municipale sur le respect de l'orientation sexuelle et de l'expression de genre pour ce qui a trait aux interventions concernant ce groupe
- mis en place un système de collecte de données et de statistiques liées aux cas de violence contre les personnes LGBTI
- ni éliminé l'indicateur de « l'erradication des homosexuels et travestis » des plans de sécurité citoyenne dans tout le pays.

Pour reprendre les termes du Défenseur du Peuple: „le manque de politiques publiques comportant des approches différentielles et l'impunité face aux dénonciations de violence subies par les personnes trans crée une situation d'invisibilisation de leurs droits qui perdure jusqu'à aujourd'hui“.

---

<sup>67</sup> Defensoría del Pueblo: identidad de género de personas trans debe ser garantizada por el Estado Peruano, 31/03/2022, <https://www.defensoria.gob.pe/defensoria-del-pueblo-identidad-de-genero-de-personas-trans-debe-ser-garantizada-por-el-estado-peruano/>.

<sup>68</sup> Defensor del pueblo: Estado peruano podría incurrir en delito internacional si no cumple con sentencia en caso Azul Rojas, 11/03/2022, <https://www.defensoria.gob.pe/defensor-del-pueblo-estado-peruano-podria-incurrir-en-delito-internacional-si-no-cumple-con-sentencia-en-caso-azul-rojas/>.